

MAI 2017

PRESSES TOULOUSE 1 CAPITOLE



**Actualité
nouvelles
Publications**

Complément du
catalogue 2016

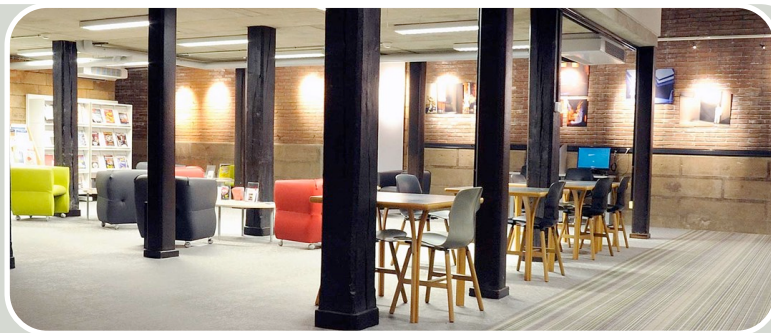
UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

Service des Presses, bureau MH 221 21, Allée de Brienne BP 81519
31015 Toulouse Cédex 06 France

téléphone : 05 61 12 86 64
mail : puss@ut-capitole.fr



Un nouveau
cadre pour le
Service des Presses
au sein de la BU de
la Manufacture



Le service des Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole est désormais localisé au sein de la bibliothèque Universitaire de la manufacture : Bureau MH 221, 2ème étage.



N°19 Être parents - ser padres

Sous la direction de Maryline
BRUGGEMAN et Judith SOLE RESINA

ISBN : 978-2-36170-143-7 | Avril 2017 |
275 pages [30 €]

Cet ouvrage aborde la parenté, thème central du droit civil de la famille et éminemment d'actualité, en explorant ses trois dimensions fondamentales : qui est parent ? qu'est-ce que la fonction parentale ? qui exerce cette fonction ?

Menée par des universitaires français et espagnols, l'étude présente la particularité d'analyser parallèlement les droits espagnol, catalan et français. Chaque corpus juridique proposant des réponses sensiblement différentes aux difficultés nouvelles que soulèvent la libéralisation des mœurs, les progrès scientifiques et l'internationalisation des rapports familiaux, la comparaison effectuée apporte un éclairage original sur ce que signifie "être parents" en ce début de XXIème siècle.

JEUNE DOCTRINE DE DROIT EUROPÉEN

CAHIERS DE L'IRDEIC 7/2016

ISBN : 978-2-36170-071-3 | Mars 2017 |
249 pages [26 €]

La Commission pour l'étude des Communautés européennes (CEDECE) a fêté en 2015 ses 50 ans, puisque Pierre-Henri Teitgen la créa en 1965. Regroupant quelques 400 universitaires "européanistes" la CEDECE a toujours mis un accent particulier sur le soutien aux jeunes chercheurs, l'Association apportant son aide à l'organisation d'ateliers doctoraux ou autres concours de plaidoirie. Le Prix Pierre-Henri Teitgen, récompensant la meilleure thèse de droit européen en langue française de l'année, est devenu depuis longtemps une référence et porte aussi la marque de cet intérêt majeur pour les jeunes chercheurs.

Pour son cinquantenaire, la CEDECE a organisé les 1er et 2 octobre 2015 un Congrès à la Cour de cassation qui a notamment appréhendé les études européennes dans leur relation à la pratique, avec des témoignages de Professeurs ayant eu une « double vie », au sein des



institutions européennes, d'une autorité de concurrence, d'une assemblée parlementaire ou d'une juridiction suprême. Le témoignage du Professeur Daniel Fasquelle, député, illustre ce volet de la manifestation et constitue un Avant-Propos des présents Cahiers.

S'ouvrant sur l'évocation des premiers pas du droit communautaire en France, le Congrès s'est achevé par un "atelier jeune doctrine" animé par déjeunes universitaires dans leur première année de carrière.

Cette livraison des Cahiers est consacrée aux travaux de cette jeune doctrine, qui, on le verra, s'intéresse à tous les pans du droit de l'Union européenne, qu'il s'agisse de la politique de défense (Anne Hamonic) ou de l'espace judiciaire européen (Marie-Cécile Lasserre), de finances publiques (Audrey Rosa), de droit administratif européen (Mathias Amilhat), de politiques de la concurrence (Mehdi Mezaguer) et du marché intérieur (Olivier Peiffert), ou des défis liés à la crise des migrants (Lydia Lebon).

Cet ouvrage, coordonné spécialement par Lydia Lebon, Mehdi Mezaguer et Olivier Peiffert, marque le premier pas d'un "projet Jeune doctrine" ayant vocation à s'inscrire durablement dans les activités et la structure de la CEDECE.

La famille mutante

Sous la direction de Solange MIRABAIL

ISBN : 978-2-36170-132-1 ISSN : 1952-0964 |
Juin 2016 | 112 pages [18 €]

Remonter le cours de l'histoire est riche d'enseignement. Ce retour sur le passé permet non seulement de comprendre les fondements de notre droit mais aussi de constater que l'évolution de la famille et des règles la régissant n'a jamais été linéaire. Elle a toujours subi l'influence des idées gouvernant la société, ces idées variant selon les époques.

L'étudier aujourd'hui est particulièrement intéressant car notre société a, en quelques années, connu de profonds bouleversements dans plusieurs domaines, qui ont eu une importance en matière familiale, comme, par exemple, les progrès accomplis en matière de biologie et de génétique qui ont opéré une véritable « révolution » au sein de la filiation. Cette mutation de la société s'est traduite au plan juridique par une prolifération législative. Il

suffit pour s'en convaincre de citer la loi du 15 novembre 1999 relative au PACS et au concubinage, la loi du 4 mars 2002 sur l'autorité parentale, la loi du 26 mai 2004 sur le divorce, l'ordonnance du 4 juillet 2005 ratifiée par la loi du 16 janvier 2009 ayant réformé la filiation, la

loi du 3 décembre 2001 relative aux droits du conjoint survivant et des enfants adultérins, la loi du 23 juin 2006 ayant réformé le droit des successions, des libéralités et remanié sur certains points le PACS, la loi du 17 mai 2013 ayant ouvert le mariage à deux personnes de même sexe etc... et toutes les interventions législatives relatives à la bioéthique.

Ce travail législatif incessant a abouti à une réécriture, au coup par coup, du droit de la famille, sans repenser l'ensemble de la matière. Indépendamment de la loi, la jurisprudence a également contribué à l'évolution juridique. Cette étude s'appuie sur une réflexion en profondeur de ce droit qui est



Collection

Actes de
colloques de l'IFR

nécessaire. Elle permet de mettre en évidence et d'expliquer la mutation des liens sur lesquels repose la famille (liens créés par le mariage et lien de filiation) et d'envisager les conséquences de cette mutation de la famille. Cette dernière est mutante et sa métamorphose n'est pas achevée.



Les rythmes de production du droit

Sous la direction de Marc NICOD

ISBN : 978-2-36170-133-8 ISSN : 1952-0964 |
Octobre 2016 | 295 pages [25 €]

Inflation législative, fréquence des revirements de jurisprudence, accélération de la production normative tous azimuts... La

pérennité de la norme a visiblement perdu de son importance ; et avec elle une certaine conception de la sécurité juridique.

L'évolution permanente des faits, des mœurs, des données scientifiques oblige le droit à un renouvellement qui interroge sur sa fonction même.

Plus que jamais, l'hésitation est permise entre l'être et le devoir être, entre un "droit suiveur" et un "droit modèle".

Le droit d'accès à la justice en matière d'environnement

Sous la direction de Julien BETAILLE

ISBN : 978-2-36170-138-3 ISSN : 1952-0964 | Novembre 2016 | 385 pages [30 €]

La préoccupation de la doctrine à l'égard du droit d'accès à la justice en matière d'environnement est ancienne. Plutôt que de reconnaître un droit de la Nature de se défendre en justice, le droit positif s'est orienté vers la reconnaissance d'un droit de l'Homme d'accéder à la justice en cas d'atteinte à l'environnement. Au-delà du débat initial – et récurrent – sur la Nature objet ou sujet de droit, le thème de l'accès à la justice n'avait pas fait l'objet d'un grand nombre de recherches en langue française.

L'étude du droit d'accès à la justice en matière d'environnement soulève quatre séries d'interrogations. En premier lieu, un effort théorique conduit à confronter ce droit à la théorie générale du droit. Cela permet de le contextualiser mais également d'en éclairer la fonction. Il s'agit en deuxième lieu de cerner la notion même d'accès à la justice ainsi que son étendue, alors que de nombreuses décisions ont étendu les exigences liées à ce droit au-delà de la seule question de la recevabilité des recours, renouvelant ainsi profondément la thématique. Ce sujet soulève en troisième lieu la question de l'état de l'accès à la justice en matière d'environnement, notamment en France. Une cartographie des obstacles de l'accès à la justice est ainsi dressée. En dernier lieu, par-delà même l'aire d'influence de la Convention d'Aarhus, des procédures innovantes se sont développées au niveau international ou transnational.

Plus que jamais, l'hésitation est permise entre l'être et le devoir être, entre un "droit suiveur" et un "droit modèle".



**Grève et
droit
public**Sous la direction de
Florence**CROUZATIER-DURAND****et Nicolas KADA**ISBN : 978-2-36170-1348-2 ISSN : 1952-0964
| parution Juin 2017 | 240
pages [30 €]

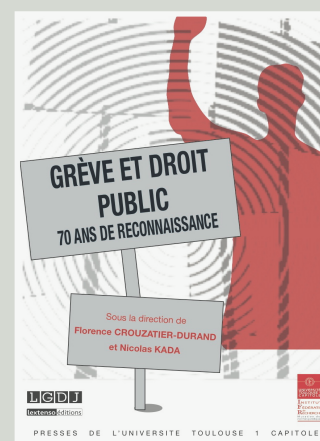
Cessation collective et concertée du travail, la grève tient son nom d'une place, située devant l'Hôtel de Ville de Paris, où les hommes sans emploi attendaient l'accostage des bateaux pour les décharger.

Mais il a fallu attendre que l'alinéa 7 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 reconnaisse le droit de grève

pour que celui-ci devienne un droit fondamental constitutionnellement garanti.

70 ans plus tard, ce droit est-il dépassé, voire menacé ? L'action collective, les droits syndicaux et le droit de grève peuvent-ils réfutés au nom de l'intérêt général et de la continuité des services publics ? Quelle place faut-il accorder au dialogue social ? Et quid des mouvements sociaux qui marquent régulièrement notre vie sociale ? Les dernières dispositions législatives relatives au droit de grève constituent-elles une atteinte à un droit fondamental ou un simple aménagement de la grève et de ses conséquences ?

Des juristes principalement, mais aussi des historiens, des politistes et des sociologues proposent ainsi d'analyser les fondements de ce droit, de débattre de la grève et de ses modalités, d'en apprécier la portée mais aussi les limites.



Cet ouvrage permet aussi de restituer les échanges qui se sont tenus lors du colloque coorganisé à Toulouse les 9 et 10 juin 2016 par l'IMH de l'Université Toulouse Capitole et le CRJ de l'Université Grenoble Alpes.

MÉLANGES**Personnes et familles****Hommage à Jacqueline POUSSON-PETIT**ISBN : 978-2-36170-130-7 | Novembre 2016 | 460 pages
[50€]

Née en Belgique, chercheur à la Faculté de droit de l'Université de Louvain, Jacqueline Petit a intégré la Faculté de droit de Toulouse à la suite de son mariage. Cette mobilité ne pouvait que renforcer son inclination pour le droit comparé. Très tôt, elle s'est intéressée à des thèmes qui, à l'époque, étaient marginaux, voire tabous : le transsexualisme, l'identité de la personne, les familles nourricières, le droit des animaux. Sa curiosité, sa volonté de fréquenter des terrains

inexplorés l'ont conduite à rechercher quelle place le droit pouvait occuper dans les secteurs ouverts aux sentiments : l'affection ou bien encore la cohabitation non sexuelle.

Droit comparé et pluridisciplinarité se conjuguent élégamment pour offrir une œuvre empreinte d'humanité.

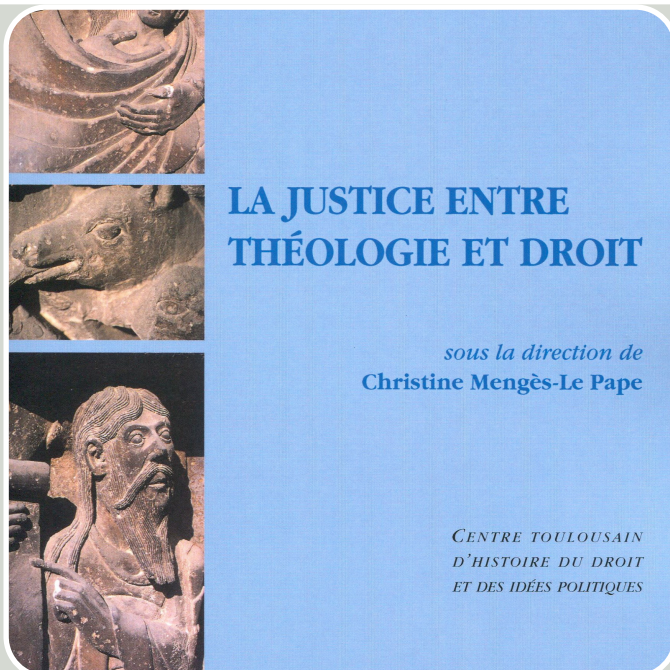
Dans cet ouvrage, collègues, amis, jeunes docteurs suivent la voie tracée par la dédicataire en mettant la personne et la famille au cœur des préoccupations avec discrétion, sensibilité et originalité.

**Personnes et Familles****L'inversion sociale : un défi au droit et à l'ordre****Sous la direction de Samba TRAORE, Bakary CAMARA et Olivier DEVAUX**ISBN : 978-2-36170-105-5 | Mars 2016 |
355 pages [20€]

Le sens originel de l'inversion sociale dans les pratiques africaines est hautement révélateur du caractère symbolique de la gestion pacifique des rapports sociaux eu droit, au pouvoir et à la religion. Les juristes positivistes présentent simplement le droit comme étant l'expression de la volonté du législateur. Mais au-delà de cette acception trop étroite, il semble que la société dans ses diverses manifestations produise aussi le droit, parce que le droit est d'abord le produit du milieu, donc un phénomène social. Le droit est donc porteur des valeurs, des cultures et des traditions de son environnement. C'est ainsi que la règle de droit doit être recherchée dans des phénomènes qui, comme l'inversion sociale dans ses différentes manifestations, semblent heurter le bon ordre alors qu'en eux-mêmes, il sont restaurateurs et garants de l'ordre.

L'objectif général de ce numéro est de rassembler autour d'un thème peu discuté en droit et par les juristes, l'ensemble des disciplines (les sciences sociales, politiques, économiques, d'éducation et de religion...) qui s'intéressent aux faits sociaux dans leurs manifestations les plus inconnues, voire atypiques. La vision du juriste qui donne un contenu juridique et normatif à chaque phénomène social, par exemple, doit être rapproché de celle de l'historien qui explique la genèse du phénomène, de celle de l'anthropologue et du sociologue pour le discours et la réalité du discours, de celle du juriste publiciste et du privatiste pour être confrontée avec l'Etat de droit et les rapports privés, et avec la vision du politiste pour le fait de la normalité politiques.



Collection **DROIT ET RELIGION**

La justice entre théologie et droit

Sous la direction de Christine MENGES-LE PAPE

ISBN : 978-2-36170-135-2 | Novembre 2016 | 702 pages
[40€]

Poser la question de la justice distributive que contient la formule *unicuique suum* - à chacun le sien - peut sembler surprenant en ce début de XXI^e siècle où l'on a formé l'opinion à attendre une égalité arithmétique, sans aspérité.

Suite à la crise financière et économique, les souhaits égalitaires se sont exacerbés avec une réalité devenue toute autre et des répartitions qui résonnent des écarts creusés par les démesures. Or ces différences ont éveillé des polémiques, on a pu entrevoir les pressions pour que soit aboli par le législateur tout ce qui ne peut pas être partagé également entre tous, étrangement devenu injuste.

REGARDS CROISES SUR LES DROITS DE LA FEMME EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE

Sous la direction de Christophe JUHEL

ISBN : 978-2-36170-137-6 ISSN : 1249-9854 |

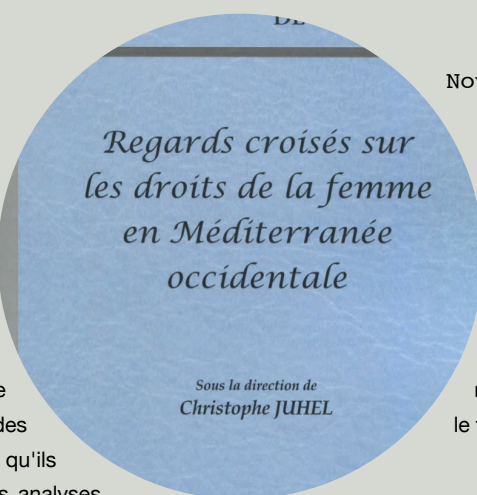
Ce vingt-troisième numéro de la Revue franco-maghrébine de droit est consacré aux regards croisés sur les droits de la femme en Méditerranée occidentale portés par les enseignants-chercheurs du Centre francophone de droit comparé et droit musulman (CFDCM), équipe n° 2 du Centre de recherche sur les sociétés et Environnements en Méditerranée (CRESEM) EA 7397 auxquels se sont joints des chercheurs d'autres équipes du même laboratoire, qu'ils soient anthropologues ou historiens de l'art. Leurs analyses

C'est ici le syndrome victorieux du Κατώβλεπας cet animal fabuleux des bestiaires anciens qui toujours regarde vers le bas, c'est-à-dire vers le trop peu.

En France et ailleurs, on a pu remarquer à travers l'histoire combien les injustices ressenties par beaucoup peuvent entraîner des solutions idéologiques ou globales aux difficultés qui chahutent bien souvent les religions et les États, dans leurs autonomies respectives situées entre charité et ordre juste. Ces tentatives de réponses disent les crises de la conscience et du droit qui s'inscrivent dans un long passé et nécessitent un retour aux sources.

Depuis l'Antiquité grecque, on s'interroge sur la notion de justice et ses nombreuses voies de répartition ; nous le savons, la justice distributive aristotélécienne devait marquer l'énumération des préceptes du droit selon Rome, *ars boni et aequi*. Puis se trouve la part des sources sacrées et des traditions religieuses, c'est - entre autres - le verset du Livre d'Amos : « Mais que le droit jaillisse comme une source ; la justice, comme un torrent qui ne tarit jamais ! » (Am 5,24), c'est aussi l'expression paulinienne : « Car il s'agit, non de vous exposer à la détresse pour soulager les autres, mais de suivre une règle d'égalité » (2 Cor 8,13-14).

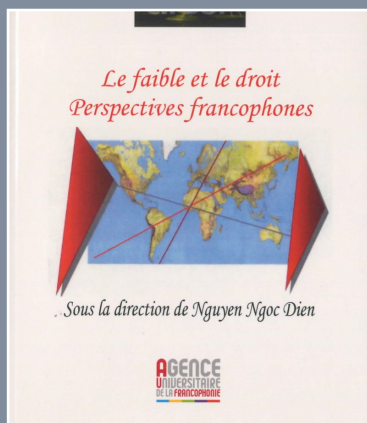
Au cours des siècles, dans un dialogue toujours entretenu avec les théologiens, les juristes ont discuté l'idée de proportion, ils ont cherché le juste, et cette réflexion se poursuit aujourd'hui. Elle montre les proximités et les confusions établies entre justice et égalité, et au-delà entre injustice et inégalité. Il y a ici une invitation à continuer le débat, invitation incessante à renouveler à temps et à contretemps. On peut rappeler la lettre adressée à Michel Villey depuis l'île d'Arz, c'était à la fin de l'été 1981 : « Non, cher ami, cela n'a plus cours. Le droit est l'art de savoir les textes et de les appliquer, de les accommoder à notre intérêt... chercher «le juste» serait trop fatigant ! Vous exigez trop... ».



Novembre 2016 | 263 pages [22€]

attestent de l'intérêt de mener telles investigations, à la fois clairement ciblées et originales, afin d'en partager les résultats et offrir une vision plurielle et nouvelle sur un sujet toujours d'actualité.

de celle du juriste publiciste et du privatiste pour être confrontée avec l'Etat de droit et les rapports privés, et avec la vision du politiste pour le fait de la normalité politiques.



Le faible et le droit

Sous la direction de NGUYEN NGOC Dien

ISBN : 978-2-36170-141-3 | Janvier 2017
| 147 pages [15€]

Avec ce sixième ouvrage, portant sur "Le faible et le droit", la Conférence internationale des Facultés de droit ayant en commun l'usage du français se positionne par rapport à une question qui interpelle les milieux juridiques depuis longtemps : celle de la responsabilité de la loi comme moyen de redresser les dysfonctionnement sociaux si nous avons choisi le terme de faible pour embrasser toutes les sources d'infériorités et d'injustices, et même si le concept est peu utilisé en droit c'est parce qu'il regroupe des situations très variées dont le choix des thèmes répartis entre les auteurs s'efforce de donner une idée assez complète. La liste des contributions reflète assez bien les grands types de faiblesses, d'inégalités, de pauvretés dont peuvent souffrir les membres de la société, que leurs problèmes soient imputables à l'âge (les enfants), à leur place dans la société (les exclus), à leur positionnement dans les rapports économiques (les consommateurs), aux grands mouvements de la nature (les déplacés climatiques), enfin aux exigences du maintien de l'ordre (les victimes de l'état d'urgence). La diversité dans les causes de faiblesse peut paraître considérable, rendant impossibles des diagnostics identiques et des solutions comparables. Quoi de plus différent qu'un enfant réduit à la mendicité, qu'un chômeur qui se trouve sans domicile fixe, qu'un acheteur ruiné par un professionnel sans scrupule, qu'un exilé chassé de sa maison par la montée des eaux, ou encore qu'un suspect exposé à des mesures de contrainte sans protection de la justice ? Il est pourtant des éléments communs à ces situations tragiques et ils ne tiennent pas seulement au fait que tous ont tendance à se retourner vers les pouvoirs publics pour trouver des adoucissements, voire des solutions à leurs maux.

LE CONTRÔLE DES RELIGIONS PAR L'ETAT EN EUROPE - HIER ET AUJOURD'HUI

Par Bernard CALLEBAT et Hélène COURRÈGES

ISBN : 978-2-36170-128-4 | Janvier 2017
| 365 pages [30€]

L'intitulé que les organisateurs ont choisi pour ce volume ne laisse pas indifférent : « Le contrôle des religions par l'État » avec en sous-titre, « hier et aujourd'hui ». Et de préciser : « Au nom de l'intérêt public, l'État est amené à contrôler le fonctionnement interne des religions comme les manifestations extérieures du culte ».

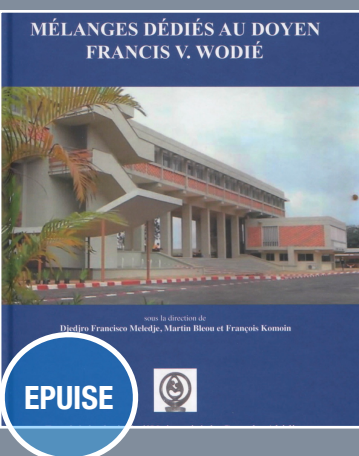
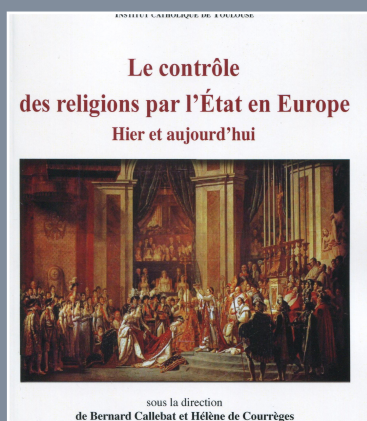
Le terme même de contrôle est sévère : une autorité, les pouvoirs publics, contrôlent ce qu'ils entendent dominer ou du moins orienter dans un sens qui leur conviendrait ; le concept laisse penser à une certaine soumission des religions par l'État.

En définitive, d'une surveillance qui impliquait soumission de la religion, on est passé aujourd'hui à un devoir incombant à l'État d'accorder protection et garantie à la liberté religieuse. La mutation est logique ; elle s'est faite car aujourd'hui c'est le pluralisme des croyances qui mérite protection.

Tout contrôle ne disparaît pas pour autant ; mais lorsqu'il n'existait qu'une seule religion et que celle-ci faisait corps avec l'État, il n'était pas nécessaire de « garantir » sa place dans le pays ; en revanche, il convenait d'assurer son accord avec le pouvoir étatique. Tant que le pluralisme n'était pas instauré, la finalité du contrôle était de permettre aux pouvoirs publics de pouvoir compter sur un soutien sans faille de la religion, de ses ministres et de ses fidèles.

Dès lors que le pluralisme s'est instauré, un tel soutien ne peut plus être officiellement demandé ; parallèlement, la diversité des croyances implique la tolérance et l'État doit se faire protecteur des droits de chacun. Dans ce nouveau cadre, nombreux sont ceux qui proposent de faire de la laïcité une valeur universelle.

Le projet n'est concevable qu'à condition de donner au terme de laïcité une définition très large et d'en faire pratiquement un synonyme de « liberté religieuse ». De fait, c'est la liberté religieuse sous tous ses aspects que les États et la communauté internationale doivent promouvoir.



ISBN : 978-2-36170-124-6 | Janvier 2017 | 568 pages
[60€]

MÉLANGES DÉDIÉS AU DOYEN FRANCIS V. WODIÉ" SOUS LA DIRECTION DE DJEDJRO FRANCISCO MELEDJE, MARTIN BLEOU ET FRANÇOIS KOMOIN

LA PROTECTION JURIDIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL EN CHINE

Sous la direction de ZHIYONG ZHAO

ISBN : 978-2-36170-134-5 | Octobre 2016
487 pages [50€]

Cet ouvrage met en lumière la formation en Chine d'une conscience patrimoniale à partir d'un corpus juridique élaboré depuis le début du XXe siècle. Il analyse l'évolution normative liée à la situation politique du pays ainsi qu'à l'influence des conventions internationales.

Monsieur Zhiyong Zhao met à disposition du plus grand nombre, des traductions (loi sur la protection du bien culturel en 2002 et loi pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en 2011), des études de cas ainsi que des analyses permettant de porter un regard croisé entre droit chinois, droit international et droit français. À partir d'une étude de la composition du patrimoine culturel matériel et immatériel en Chine, il éclaire la formation d'un droit spécifique pour leur protection. Observateur attentif de la pratique et de l'application de cette norme par divers acteurs, locaux et nationaux, il souligne encore les divers enjeux économiques, patrimoniaux, sociaux et territoriaux. Expert engagé, M. Zhao propose de possibles évolutions du droit du patrimoine culturel chinois. Il invite ainsi à mieux



nous faire découvrir tant le patrimoine culturel de la Chine que, à travers lui, sa société en constante évolution et le rapport qu'elle entretient avec ces diverses expressions patrimoniales.

Collection

Tarn & Garonne



N°10

ENSEIGNER LA GUERRE

Ecrire la paix ? Hier et aujourd'hui - ici et ailleurs
Sous la direction de Christine MENGES LE PAPE

ISBN : 978-2-36170-125-3 | juin 2016
295 pages [20 €]

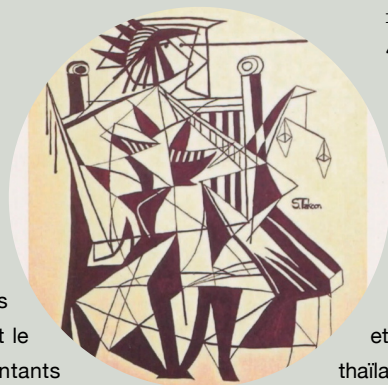
Les enjeux du colloque qui est à l'origine de ce livre, à l'occasion du centenaire de la première guerre mondiale, sont très nets, c'est d'étudier à travers une actualité de plus en plus inquiétante ce qui -dans le passé - était regardé comme le pire des maux qui pouvait troubler le monde.

Or, si l'histoire d'une mondialisation de la guerre semble s'ouvrir au début de l'été 1914, son passé n'a pas vraiment de commencement. Il semble d'ailleurs ne pas avoir de fin, devenu total et illimité dans le temps et l'espace. Les conflits guerriers ont parcouru l'histoire, ils ont ravagé le XXe siècle, et se poursuivent encore. Par son thème, Enseigner la guerre, ce livre nous conduit aux confins du droit, vers les frontières de la violence extrême, vers l'ampleur des douleurs humaines que la politique et le droit ont du mal à saisir. Des sujets très vastes ont été traités : ils vont de la violence guerrière aux recherches de la paix, en parcourant les tentatives de la réconciliation des Français au début de la première guerre mondiale. Cet affrontement de la guerre et de la paix est étudié à travers la philosophie politique, la doctrine et les traités juridiques, mais aussi l'opéra, les chansons populaires, les illustrations, celles des affiches et de l'art guerrier. Après les nombreuses divisions des débuts du XXe siècle, les Français doivent se réconcilier, se retrouver dans les malheurs, aidés par les instituteurs et les prêtres. L'union sacrée vient -pour un temps- célébrer cet accord de la République laïque et de l'Eglise. Comme pour toute guerre, la période est aussi riche en paradoxes, ceux de la neutralité, avec le modèle suisse, ceux de l'objection de conscience toujours à la recherche de sa définition. Avec ce livre, nous comprenons les peurs des populations qui se replièrent dans des réactions identitaires souvent déplorées, mais l'on peut aussi comprendre la frayeur que provoque la brutalité ennemie devenue soudain si proche.

Transitions politiques en Asie du Sud-est - le contentieux des élections politiques en Thaïlande

Depuis la révolution de 1932 qui mit fin à la monarchie absolue, la démocratie ne parvient pas à s'enraciner en Thaïlande, et cela en dépit de nombreuses réformes constitutionnelles.

Il est possible d'expliquer cet échec par l'influence excessive de l'armée, les inégalités économiques et le conflit social entre les élites et le peuple, ou encore l'incapacité des représentants parlementaires. Mais par delà le système politique, c'est le fonctionnement des juridictions qui est cause de difficultés, notamment lorsque les juges interviennent dans le fonctionnement de la vie politique.



ISBN : 978-2-36170-136-9 | Août 2016
452 pages [20 €]

Cet ouvrage, issu d'une thèse de doctorat en droit constitutionnel, soulève quelques questions essentielles : le contrôle juridictionnel peut-il vraiment assurer la sincérité électorale et les droits et libertés politiques du peuple ? La démocratisation de la Thaïlande peut-elle se réaliser dans le système juridique et politique actuel ? Quel est l'avenir du régime politique thaïlandais ? L'auteur analyse d'une part le régime juridique des élections politiques, et d'autre part le rôle des juridictions en matière d'élections.

PRIX GABRIEL MARTY 2017

LES DÉFINITIONS EN DROIT PRIVÉ

De LOUIS-MARIE SCHMIT

ISBN : 978-2-36170-144-4 ISSN : 2269-2576 |
Mai 2016 | 706 pages [45 €]

Omnis definitio in iure civili periculosa est : toute définition est périlleuse en droit. L'avertissement lancé par Javolenus, jurisconsulte romain du 1er siècle, habite la conscience collective des juristes contemporains. Suspectes d'introduire en droit un excès de rigidité, il conviendrait de les cantonner à la sphère doctrinale dont elles ont émergé. Pourtant, du Code civil de 1804 aux projets de réformes les plus récents, l'engouement du législateur pour les définitions ne s'est jamais démenti. Le juge définit également, nonobstant les limites du cas, et les clauses de définitions sont désormais usuelles dans de nombreux contrats. Les autorités administratives, la pratique et les petites sources du droit ont également recours à la définition. Phénomène transversal, les

définitions sont un langage commun à l'ensemble des acteurs juridiques : cette universalité appelait une étude d'ensemble des définitions en droit privé.

Les juristes définissent, donc. Doivent-ils, pour autant, s'y adonner sans réserve ? N'y a-t-il aucun péril ? Dans quelle mesure les définitions répondent-elles aux attentes qu'elles suscitent ? Afin d'apprécier la pertinence de leur usage en droit privé, il convient de les appréhender sous l'angle de leur émergence, de leur contribution à la réalisation du droit et de leur normativité, sans omettre la relation privilégiée qu'elles entretiennent avec la doctrine, auteur séculaire de définitions. Oscillant entre stabilité et mouvement, la réalité des définitions en droit privé est contrastée, à la mesure de leurs limites et de leurs interactions.

Louis-Marie SCHMIT est titulaire d'un Master 2

Droit privé fondamental obtenu à l'UT1



Capitole.

Il a été doctorant contractuel (2010-2013) puis ATER (2013-2015).

Ayant été qualifié aux fonctions de Maître de Conférences par

le CNU en mars 2016, il a obtenu un post-doctorat à UT1.

Cette dernière est mutante et sa métamorphose n'est pas achevée.

Collection
Thèses de l'IFR

PRIX JACQUES CUJAS 2017

LA JUSTICE CRIMINELLE DES CAPITOULS DE TOULOUSE (1566-1789)

De CLAIRE FAURE

ISBN : 978-2-36170-138-3 ISSN : 1952-0964 | Novembre 2016 | 385 pages [30 €]

La ville de Toulouse, occitane et indépendante au temps des comtes, vit sa renommée croître au XVIe siècle, siècle d'or de la cité, par la réputation de son Université et de son parlement, grâce au commerce du pastel tout comme à la vigueur de l'institution municipale qui lui assurait son prestige dans le royaume.

A bien des égards, la municipalité toulousaine présentait des singularités. La volonté des magistrats municipaux de délaisser le titre ordinaire de consul et de choisir celui de « capitoul », en était la première manifestation. Ensuite, leur attribution à juger, en première instance, des procès criminels et de simple police leur offrait une indépendance dans le royaume. Ce pouvoir, parce qu'il était le fruit d'une cession des comtes de Toulouse et non de la royauté, fut considéré de tout temps par

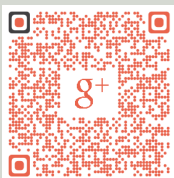
les capitouls comme patrimonial. La justice, qui était perçue comme la première de toutes les vertus et la principale de leurs fonctions, servait leur légitimité face à ce pouvoir royal de plus en plus présent. Enfin, la dernière singularité résultait du pouvoir que s'octroyaient les magistrats municipaux, juges de rigueur : juger en équité, et en se faisant les détenteurs de *Yarbitrium judicis*.

Ces particularités ouvraient le champ de la recherche autour, finalement, d'une seule question : comment la justice criminelle était-elle rendue par les capitouls et en quoi servait-elle les intérêts de la municipalité ?

Claire Faure est titulaire du Diplôme Supérieur du Notariat, d'un Master 2 Histoire du droit et des institutions et d'un doctorat obtenu dans le cadre du Centre Toulousain d'Histoire du Droit et des Idées Politiques.

Elle a également obtenu, pour sa thèse, le prix Ourliac de l'Académie de Législation.





POURQUOI LES PRESSES UNIVERSITAIRES ?

Les Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole ont pour objectif l'édition d'ouvrages intéressants non seulement la communauté universitaire - enseignants, chercheurs, étudiants - mais aussi un public plus vaste et divers, soucieux d'enrichir ses connaissances.

Si les domaines concernés ne peuvent prétendre couvrir toute la recherche de l'Université Toulouse 1 Capitole, le fonds actuellement disponible, par sa variété, en est un aperçu.

L'édition en milieu universitaire, répond à un besoin. Elle a toujours et partout existé, plus ou moins élaborée, respectant dans la mesure de ses possibilités, les règles de l'édition privée, sans pour autant chercher à la concurrencer. Sa place est plus modeste, ses lecteurs moins nombreux, sa vitesse de diffusion plus lente, ce qui rend ses titres pour la plupart non exploitables par les grandes maisons d'édition de langue française.



PUBLICATIONS AVEC LES STRUCTURES DE RECHERCHE DE L'UNIVERSITE

Institut Fédératif de Recherche en droit

Centre de Droit des Affaires

Institut de Droit Privé

Institut Maurice Hauriou

Centre Toulousain d'Histoire du Droit et des Idées Politiques

Groupe de Recherche sur la Sécurité et la Gouvernance

Institut du Droit de l'Espace, des Territoires et de la Communication

Institut des Etudes Juridiques de l'Urbanisme et de la Construction

Institut de Recherche en Droit Européen, International et Comparé

Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur l'Economie, les Politiques et les Systèmes sociaux

LES PUBLICATIONS AVEC LES PARTENAIRES

Association tunisienne de droit administratif

Centre National de la Recherche Scientifique

Centre Albigeois

Centre universitaire Tarn et Garonne

Centre universitaire de Perpignan

Université du Maghreb

Éditions Universitaires de Côte d'Ivoire

Prochaines publications :

- Le phénomène constituant. Un dialogue interdisciplinaire (sous la direction de Julia SCHMITZ, Aurore GAILLET, Nicoletta PERLO)
- Le Vanuatu : oscillation entre diversité et unité (sous la direction de Michelle BOUBAY-PAGES)
- L'entreprise et l'art (sous la direction d'Alexandra MENDOZA-CAMINADE)
- Le droit des entreprises en difficulté - après 30 ans (sous la direction de Francine MACORIG-VERNIER)



UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE.

Service des Presses, bureau MH 221 21, Allée de Brienne BP 81519
31015 Toulouse Cédex 06 France
téléphone : 05 61 12 86 64
mail : puss@ut-capitole.fr